



DROIT DEVANT

Bulletin d'Information CGT des salarié.e.s des études d'administrateurs et de mandataires judiciaires n°112
La réunion de la CPPNI s'est déroulée le 4 juillet 2019. Les questions essentielles ont porté sur les régimes frais de santé et de prévoyance.

➤ **Le régime frais de santé**

C'est un régime mis en place en 2016 sous l'égide de la recommandation. A ce jour, il couvre 2437 personnes dont 136 conjoint.e.s et 916 enfants. L'âge moyen des assurés, c'est-à-dire des 1385 salarié.e.s, est de 43,7 ans. Les femmes représentent 82,5% des assurés. Le régime est excédentaire puisque le rapport Sinistre/Primes encaissées (S/P) est de 88,8%. Ce ratio de sinistralité prend en compte les quatre dernières années. Pour 2018, il atteint 92,6%. Nous devrions pouvoir éviter toute augmentation de la cotisation du fait de la loi « 100% santé ». Enfin, le taux de couverture, Sécurité Sociale et complémentaire santé est plutôt satisfaisant :

Famille d'accès	Taux de couverture
1. Hospitalisation	91%
2. Consultations et visites	91%
3. Frais médicaux de ville	98%
4. Pharmacie	100%
5. Optique	81%
Dont montures – forfaits	84%
Dont verres	83%
Dont lentilles	81%
Dont chirurgie de l'œil	36%
6. Dentaire	71%
Dont soins dentaires	95%
Dont Prothèses dentaires	53%
Dont orthodontie	82%
7. Appareillage	71%

Le différentiel est le reste à charge pour chaque salarié. Si l'on examine les deux postes importants que sont l'Optique et le dentaire, on s'aperçoit que :

➤ **Le coût moyen d'un équipement optique progresse entre 2017 et 2018 de +5,5%**

➤ **Le coût moyen des prothèses dentaires a diminué de 2% entre 2017 et 2018**

En termes de remboursement complémentaire, les principaux postes de soins sont donc l'optique (25%), le dentaire (17%), les consultations/visites et les frais médicaux (16%).

Il n'y a que 25% des consommateurs en Optique qui passent par le réseau Itelis. Pourtant, pour un même équipement, l'Optique est moins cher de 11,7%... d'où un reste à charge beaucoup plus faible.

➤ **Le régime de prévoyance**

Les résultats ne sont pas bons. En effet, le S/P global est de 110% avec une année 2017 à 231% et une année 2018 à 112%. Pour l'année 2017, nous avons comblé le déficit avec les excédents. Ce n'est plus possible aujourd'hui. Ce sont les incapacités de travail qui plombent le régime avec un S/P à 282% pour l'ensemble des années et de 347% pour 2018. Il va donc falloir que nous prenions des mesures pour l'équilibre du régime. Nous devrions trancher plusieurs pistes lors de la prochaine réunion.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Ajmj »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes